



# Bac pro Comptabilité



COMPTABILITÉ

## Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'Etat Bac professionnel Comptabilité à l'issue de la session. Il reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les trois années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du Bac pro Comptabilité.

## Les objectifs de la formation

*La finalité de la formation est de préparer le titulaire du diplôme à élaborer et commenter des documents comptables, informer et renseigner sur les dispositions réglementaires ou contractuelles.*



### Perspectives professionnelles

- Comptable
- Assistant comptable
- Aide-comptable

### Secteurs d'activité

Tout secteur possédant un service comptable.

### Nos partenaires

- Laboratoire Pasteur Cerba
- CEBOC
- Hôtel le Méridien
- Robert Bosch
- VDF

### Déroulement de la formation

La préparation au diplôme se déroule sur 3 ans, sur le mode d'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'IFA
- 1 semaine en entreprise

### Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

### Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur dossier, puis tests écrits et entretien individuel de motivation.

### Pré-requis

- Sortie de 3<sup>ème</sup> ou seconde

## Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti

perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



**Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

### Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire/Géographie
- Mathématiques
- Anglais
- Economie/droit
- E.P.S
- Arts plastiques

Enseignement professionnel :

- Comptabilité
- Bureautique
- Communication

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Administration des ventes (saisie – suivi des fournisseurs)
- Administration des achats (saisie – suivi des fournisseurs)
- Activités liées à la trésorerie (état de rapprochement...)
- Administration du personnel (paye, déclarations)
- Déclaration de TVA

### Poursuite d'études envisageable

- BTS Comptabilité et gestion des organisations
- BTS Assistant de gestion PME-PMI

Tout sur le réseau des écoles

[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)